



Avril 2021

CONSULTATION

Rendez-vous pour la réussite éducative :
l'éducation au-delà de la pandémie

RECOMMANDATIONS



Ordre des conseillers
et conseillères d'orientation
du Québec

Présentation

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) est constitué en vertu de la législation du Québec et a pour mandat principal la protection du public. Ce n'est pas une association, et il ne représente pas les intérêts des conseillers d'orientation (c.o.), mais ceux de la population québécoise en matière d'orientation, développement de carrière et d'autonomie socioprofessionnelle.

L'OCCOQ remplit son mandat notamment par la surveillance de la compétence de ses membres, mais aussi en avisant les décideurs publics et privés sur des sujets touchant à son mandat. C'est dans cette optique de protection des citoyens du Québec que l'Ordre veut contribuer à la consultation dans le cadre du *Rendez-vous pour la réussite éducative : l'Éducation au-delà de la pandémie*.

Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520

Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643

ordre@orientation.qc.ca

Axe 1 : Réussite éducative et rattrapage scolaire

Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Élèves HDAA : Offrir des services aux élèves en lien avec leurs besoins, identifiés par le biais d'une évaluation par un professionnel habilité, plutôt qu'en réponse au processus de déclaration des codes de difficulté

- S'assurer que les professionnels puissent fournir des services en lien avec les besoins des élèves, plutôt que de se consacrer aux évaluations et aux tâches de nature administratives. Les professionnels exerçant dans le secteur de l'éducation sont habilités à évaluer les élèves, mais aussi à élaborer, soutenir, assurer le suivi et ajuster, selon l'évolution, le plan d'intervention d'un élève HDAA et de tout autre élève en situation de vulnérabilité.
- S'assurer de la présence de tous les professionnels lors du plan d'intervention pour permettre une évaluation en continu et, en corollaire, déterminer l'adéquation entre les forces et les défis d'un élève et réviser les stratégies afin d'offrir les meilleurs services adaptés à sa situation. Le travail d'équipe et la contribution de chacun permettront de mettre en commun la vision, l'expertise de tous et ainsi de partager la responsabilité de cette démarche. Une action simplifiée, basée sur la concertation des membres de l'équipe-école, permettra d'enrichir la prestation de service, au-delà de l'établissement d'un diagnostic ou de l'attribution de codes de difficulté.

Quelles nouvelles actions pourraient-elles être déployées?

Services d'orientation : Assurer un accompagnement individuel et personnalisé en orientation, pour les élèves qui en ont besoin, au moment opportun

- En contexte de pandémie, la démotivation scolaire, l'anxiété et l'incertitude face à leur avenir rendent la situation des jeunes précaire. Cette incertitude entraîne une perte de sens des études, donc des échecs et des retards académiques pour certains. Par exemple, l'échec de certains cours préalables à un choix de programme d'études oblige des élèves à revoir leur objectif de carrière. Le risque de décrochage s'est accru depuis le début de la pandémie. Des conseillers d'orientation mentionnent même que plusieurs élèves sont à risque et ont annoncé vouloir quitter l'école. Certains ont déjà décroché.
- Des élèves en formation professionnelle qui ont travaillé durant la pandémie voient peu d'utilité à leur programme puisqu'ils ont acquis des compétences de travailleur. Afin d'aider ces jeunes à retrouver un sens à leurs études et se projeter de nouveau vers l'avenir, les services d'orientation les aident à éclaircir la situation et faire des choix, en procédant à une évaluation de leur profil et des impacts de leur parcours académique sur leurs objectifs.
- Devant les difficultés d'apprentissage et de motivation, des élèves quittent le secteur jeunes pour se diriger vers la formation générale des adultes. Ce faisant, ils vivent une transition pour laquelle il faut les accompagner, puisqu'elle engendre un stress et une incertitude qui risquent de les fragiliser davantage.
- En fin d'année scolaire, intensifier le suivi en orientation auprès des élèves de 5^e secondaire qui ont vécu des échecs ou ont été refusés dans leur choix de programme au collégial, afin de les aider à identifier un nouveau projet et retrouver un sens à leurs études. Également, pour les élèves de 4^e secondaire qui ont vécu des échecs dans des cours préalables au programme de leur choix, intensifier le suivi en fin d'année et durant la période estivale, au besoin.

Axe 2 : Organisation scolaire et encadrements pédagogiques

Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Alléger le processus administratif d'attribution des codes de difficultés aux élèves HDAA

- Les professionnels, notamment les orthophonistes et les psychologues, se consacrent essentiellement à l'évaluation dans un but de codification, plutôt que dans un but d'identification des besoins des élèves et de l'intervention en fonction de ces derniers. Il faut s'assurer que les professionnels puissent fournir des services en lien avec les besoins des élèves, plutôt que de se consacrer aux évaluations et aux tâches de nature administratives. Les professionnels exerçant dans le secteur de l'éducation sont habilités à évaluer les élèves, mais aussi à élaborer, soutenir, assurer le suivi et ajuster, selon l'évolution, le plan d'intervention d'un élève HDAA.
- Certains élèves peuvent être considérés comme vulnérables, bien qu'ils n'aient pas reçu un diagnostic officiel et ne se voient pas attribuer de codes de difficulté. Ceux-ci devraient également pouvoir bénéficier d'évaluation de leurs besoins, de services professionnels et d'accompagnement.
- Favoriser réellement la participation de tous les professionnels à l'élaboration et au suivi des plans d'interventions des élèves. Professionnels de la relation d'aide, les conseillers d'orientation possèdent aussi des compétences en rôle-conseil et en intervention dans un cadre multidisciplinaire. L'OCCOQ est d'avis que la collaboration entre les professionnels et les enseignants (équipes multidisciplinaires) sera encore plus fondamentale lors de la prochaine année scolaire. La concertation qu'implique le travail multidisciplinaire permet une synergie dans l'évaluation des besoins et l'utilisation des ressources (ex. : le professionnel approprié qui répond aux besoins prioritaires de l'élève, au moment et en temps opportuns). Au même titre que les autres professionnels du secteur scolaire (ex. : psychologues, orthophonistes, psychoéducateurs, etc.), les conseillers d'orientation constituent des acteurs essentiels à ce travail collaboratif.

Quelles nouvelles actions pourraient-elles être déployées?

Retirer les tâches administratives des responsabilités des professionnels, afin de leur permettre d'offrir des services professionnels aux élèves

- Au cours des dernières années, une majorité de conseillers d'orientation du secteur scolaire ont interpellé l'OCCOQ à propos du nombre croissant de tâches administratives et d'organisation scolaire qu'ils doivent effectuer, ce qui limite l'accès à leurs services. Cette situation n'est toutefois pas limitée au cas des élèves à besoins particuliers.

Pour les élèves HDAA, permettre la poursuite de leurs études au secteur jeunes au-delà de 18 ans, pour terminer les préalables nécessaires.

- La possibilité de fréquenter le secteur jeunes de 18 à 21 ans serait un facteur de réussite pour certains élèves HDAA.

- Dû à la règle administrative de dépassement d'âge maximal, certains élèves HDAA ne peuvent pas poursuivre leur scolarisation au secteur jeunes (18 ans et plus) et doivent faire un court passage à la formation générale des adultes afin de terminer les préalables nécessaires avant de poursuivre vers une formation qualifiante. Lors de cette transition, on augmente le risque d'abandon scolaire. Certains élèves HDAA auraient besoin de demeurer dans le milieu sécurisant du secteur jeunes afin de maintenir la persévérance scolaire (soutien psychosocial et pédagogique).
- Le soutien professionnel est essentiel en formation générale des adultes (c.o., orthopédagogue, psychoéducateur, etc.). Les professionnels pourraient aussi offrir des ateliers de discussion qui permettraient aux élèves de s'exprimer sur ce qu'ils vivent par rapport à leurs études, leur avenir, la politique et comment tout cela les affecte.

Axe 3 : Santé mentale et bien-être des élèves

Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

Donner aux élèves le temps nécessaire pour réfléchir à leur carrière, comme ils ont pu en bénéficier pendant la pandémie et l'école à distance

- À un âge auquel l'identité se construit, et devant la multitude de choix de métiers et de professions, il est important d'accorder le temps nécessaire à la réflexion. Les activités d'exploration et d'information scolaire et professionnelle sont importantes en ce sens. Parallèlement, la démarche d'orientation avec le conseiller d'orientation permet d'intégrer les informations recueillies, de discuter des expériences et d'en faire le lien avec le profil de l'élève. C'est ainsi que celui-ci peut dessiner un projet de vie qui continuera d'évoluer à travers les étapes d'un plan d'action flexible.

Planifier des services d'orientation dans les écoles secondaires, en FGJ, FGA et FP

- Une démarche de planification de services d'orientation dans les écoles secondaires est actuellement mise en place et a pour objectif de réaliser et de proposer une planification annuelle des services d'orientation en tenant compte de :
 - s'assurer, année après année, de connaître véritablement les besoins propres à son milieu;
 - planifier de manière optimale l'utilisation des ressources et réviser cette planification au besoin;
 - mettre en place des pratiques collaboratives et concertées;
 - vérifier si on a atteint les résultats visés.

Maintenir le financement du site Web *Espace parents* et en faire la promotion

- Né de la volonté commune et du partage de connaissances entre plusieurs acteurs – dont l'OCQO, la Fédération des comités de parents du Québec et le ministère de l'Éducation –, le site Web *Espace parents* a été conçu spécifiquement pour répondre aux besoins des parents en ce qui a trait à l'orientation scolaire et professionnelle de leurs enfants. En diffusant une information valide et pertinente – tout en permettant de poser des questions à une conseillère d'orientation d'expérience –, ce site aide de nombreux parents, depuis 2011 déjà, à mieux comprendre ce que vivent leurs enfants et à les accompagner dans leur développement identitaire et vocationnel.

Quelles nouvelles actions pourraient-elles être déployées?

Alors que les risques accrus de décrochage scolaire sont au cœur des préoccupations de toutes les parties prenantes, nous devons rappeler un élément fondamental : les élèves doivent attribuer un sens à leurs études afin de maintenir les efforts requis pour réussir, surtout dans les périodes plus difficiles. Les données issues de la recherche en sciences de l'éducation nous démontrent clairement qu'un projet – d'études ou de carrière – stimulant et mobilisant, qui correspond aux aspirations et à l'identité de l'élève, est un facteur reconnu de motivation et de réussite scolaires. Voilà pourquoi l'accompagnement (avec suivi) individuel et personnalisé en orientation constitue un service essentiel dans nos écoles. Ce dernier permet aux élèves « d'intégrer [leurs] différentes expériences et de les transposer dans un projet de carrière réaliste qui répond à leurs intérêts, valeurs et traits personnels, qui donne un sens à leur démarche ¹».

¹ OCQO, *Pour une politique de la réussite éducative*, p. 5, 2016

Investir dans les ressources professionnelles

- Depuis le début de la pandémie, la détresse psychologique des élèves est en hausse constante, les besoins explosent et les problématiques s'alourdissent. On note une forte hausse des demandes de consultation auxquelles les professionnels en place peinent à répondre. Afin de soutenir les élèves qui ont besoin de services professionnels (orientation, psychologie, psychoéducation, orthophonie, psychoéducation), il est impératif d'évaluer les besoins, les ressources disponibles et de mieux planifier les services à mettre en place.
- Depuis le début de la pandémie, peu de conseillers d'orientation ont été ajoutés sur le terrain. Pourtant, les élèves ont besoin d'un suivi pour déterminer des objectifs clairs pour leur parcours scolaire. Ces objectifs ne sont pas uniquement des objectifs à long terme, mais aussi à court terme pour les aider à vivre des succès, à réaliser des défis, à cheminer dans leurs apprentissages, etc.
- Identifier un intervenant pivot ou un agent de terrain dans les écoles primaires et secondaires est une piste à explorer pour évaluer les besoins de l'école, structurer les interventions aux bons endroits, recueillir les demandes de références, faire le pont entre les intervenants, concevoir des animations sur des besoins spécifiques (anxiété, saines habitudes de vie, groupes de soutien, motivation scolaire, etc.). Ces intervenants pivots permettraient ainsi de dégager les professionnels afin qu'ils puissent répondre aux besoins et accompagner les élèves. Ce serait une façon de favoriser une réelle collaboration interdisciplinaire et d'impliquer tous les professionnels au plan d'intervention avec l'équipe-école.
- Mieux cibler les élèves vulnérables, selon le type de vulnérabilité, afin de les diriger vers les meilleures ressources pour répondre à leurs besoins.
 - Risque de décrochage
 - Difficultés académiques
 - Difficultés d'apprentissage
 - Environnement familial non favorable à l'apprentissage en ligne
 - Problème d'équipement, de connexion, etc.
 - Difficulté au niveau de la planification, de l'organisation, de la structure

Confier les activités d'orientation non réservées à des bacheliers du domaine de l'orientation

- Les activités d'exploration, d'information scolaire et autres pourraient être effectuées par des bacheliers du domaine de l'orientation, en collaboration avec les conseillers d'orientation. Ceci permettrait à ces derniers de se consacrer aux besoins d'orientations plus cliniques, et d'effectuer les consultations en orientation auprès des élèves qui en ont besoin.

Mettre en œuvre et évaluer des mesures de transition entre les établissements

- Développer l'arrimage et les partenariats entre le secondaire et le collégial dans le but de favoriser une autonomie grandissante au cours du secondaire et de sensibiliser les élèves à la réalité collégiale. Il pourrait être intéressant de développer des capsules vidéo en lien avec cette transition comme prévention auprès des étudiants de la 5e secondaire, notamment pour les élèves ayant un plan d'intervention.